

<https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/normandie-un-nouveau-parc-eolien-verra-le-jour-au-large-du-cotentin-en-2022-7074366>

# Normandie. Un nouveau parc éolien offshore verra le jour au large du Cotentin en 2022

La localisation du quatrième parc éolien maritime normand se précise : ce samedi 5 décembre 2020, le ministère de la Transition écologique annonce dans un communiqué que le Cotentin a été retenu pour accueillir le projet.



Un quatrième parc éolien offshore doit voir le jour en Normandie en 2022. Le Cotentin a été retenu par le ministère de la Transition écologique pour l'accueillir. | ARCHIVES AFP / REMKO DE WAAL

Ouest-FranceZoé BAILLET. Publié le 05/12/2020 à 12h41

Le débat public avait été lancé il y a un an, l'affaire est désormais tranchée : c'est bien le Cotentin qui accueillera, en 2022, le quatrième parc éolien offshore de Normandie. La ministre de la Transition écologique, [Barbara Pompili](#), et la ministre de la Mer, [Annick Girardin](#), l'ont officialisé, ce samedi 5 décembre 2020, dans un communiqué.

PUBLICITÉ

## Une capacité de 1 000 mégawatts

« La zone retenue se situe à plus de 32 km des côtes et 40 km des tours-observatoires Vauban de Saint-Vaast-La-Hougue », précisent les deux ministres. Le périmètre exact sera « affiné au cours de la procédure de mise en concurrence », qui se voit lancée ce samedi.

Ce parc « **d'une capacité d'environ 1 000 mégawatts** » permettra de produire de l'électricité « **pour couvrir les besoins d'environ 800 000 foyers** ».

## Le fruit d'une longue concertation publique

Cette décision intervient après [des mois de réunions et d'ateliers pour recueillir l'avis des citoyens](#), tant sur le projet en lui-même que sur la question de son implantation. L'avis de « **plus de 2 700 participants** » a ainsi été recueilli, indique le ministère de la Transition écologique. Une grande première.

Ce débat public a notamment mis en avant des « **points d'attention sur la cohabitation des usages en mer, dont la pêche, et sur la nécessité de maîtriser les impacts environnementaux du parc** », selon le communiqué ministériel. Il a également fait « **ressortir le besoin de visibilité à long terme des acteurs locaux** ».

Pour y répondre, un site internet d'information du public sur l'ensemble des projets éoliens en mer doit notamment être mis en ligne courant 2021. Un garant va également être mobilisé pour « **s'assurer des suites données au débat public** ».

En Normandie, trois autres projets de parcs éoliens concernent Courseulles-sur-Mer (Calvados), Fécamp et Le Tréport (Seine-Maritime).